

 PRÉFET DE L'ESSONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers Commission du 25 Septembre 2025	Direction départementale des territoires Évry-Courcouronnes, le 13/10/2025
--	--	---

Avis sur le PLU de la commune de La-Forêt-le-Roi

La commune de La-Forêt-le-Roi a saisi la CDPENAF le 23 Juillet 2025 sur le projet de PLU arrêté, par délibération du conseil municipal, le 7 Juillet 2025.

Après délibération et votes exprimés sur le projet présenté, à l'unanimité, la CDPENAF émet un **avis favorable assorti de réserves et de recommandations**.

Elle prononce les avis suivants sur :

1) La consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers (L.153-16 du code de l'urbanisme)

La commission :

- signale que deux emplacements réservés se situent en zone A et qu'aucune étude de stationnement permettant de justifier les besoins n'est fournie ;
- alerte sur la présence d'un EBC sur l'emprise d'entretien d'une ligne électrique. Il conviendrait de déclasser l'EBC sur cette zone afin de ne pas restreindre les travaux d'entretien de la végétation.

2) Le règlement en zones A et N, hors Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

(L.151-12 du code de l'urbanisme)

La commission :

- préconise de réglementer le stationnement en zones N, Ne et A.

3) Les Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées

(L.151-13 du code de l'urbanisme)

Sans objet.

4) Les bâtiments repérés au PLU comme pouvant changer de destination

(L.151-11 du code de l'urbanisme)

Sans objet.

5) Les autres points relevés

La commission :

- recommande de revoir le bilan prévisionnel de consommation afin de prendre en compte l'extension dans le secteur du Permis d'Aménager (zone AU de 8 logements) .

À Évry-Courcouronnes, le **17 OCT. 2025**

Pour la Préfète et par délégation,
l'adjointe à la directrice départementale des
Territoires

Mme Selma TAFANI

Cet avis de la CDPENAF est publié sur le site des services de l'État en Essonne :
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-foret/Agriculture/CDPENAF-Preserver-les-espaces-agricole-forestier-ou-naturel>